

L'Ordre zonal d'opération nautique :

1— Les moyens

BLS : Bateau Léger de Secours

Embarcation non motorisée ou faiblement motorisée



Au SDIS de l'Ain :

20 BLS

BMS : Bateau Moyen de Secours

Embarcation motorisée ≥ 60 cv



Au SDIS de l'Ain :

19 BMS

BPS : Bateau polyvalent de Secours



Au SDIS de l'Ain :

1 BPS

En terme de capacité et de Technique Opérationnelle 1 BPS = 2 BMS

2— Les groupes constitués zonaux

Groupe « Sauvetage fluvial de Surface »

- 1 CDG (si possible SAV3 ou SAL2) + 3 BMS (1 équipe de bord + 1 équipe SAV)

Mission : récupération de nombreuses victimes à la surface de l'eau

Groupe « Noria Fluviale »

- 1 CDG (si possible SAV3 ou SAL2) + 4 BMS ou 2 BPS (1 équipe de bord par embarcation) + 1 Lot rampe d'évacuation

Mission : Evacuation de 30 à 40 impliqués par noria

Groupe « Sauvetage subaquatique »

- 1 CDG (si possible SAL2) + 3 BMS (1 équipe de bord + 1 équipe SAL par embarcation)

Groupe « Inondations torrentielles »

- 1CDG (si possible SAV3 ou SAL2) + 3 BMS (1 équipe de bord + 1 équipe SAL ou SAV par embarcation)

Groupe « Inondations de plaine »

- 1CDG (si possible SAV3 ou SAL2) + 3 BLS (1 équipe de bord + 1 équipe SAL ou SAV par embarcation)

Si le chef de groupe ne détient pas la qualification SAV3 ou SAL2, il est assisté d'une personne qui la détient

Date de création :

Rédigée par :

Validée par :

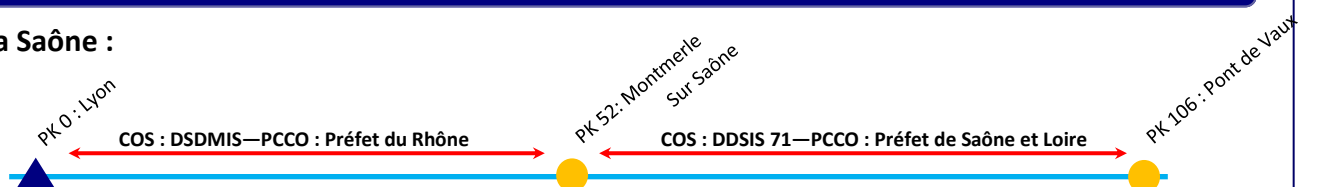
MAJ :

30/03/2019

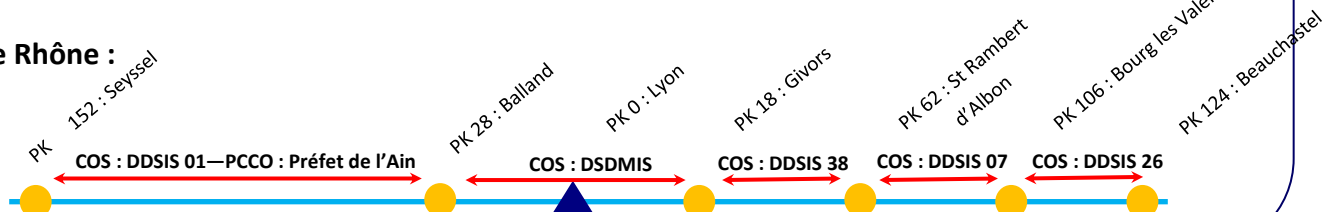
JMS

3 — Fonction de COS

La Saône :



Le Rhône :



4 — Fonctions de CIF et de CIP

CIF : « Chef d'incident fluvial »

- Binôme représentant le gestionnaire et le concessionnaire.
- Mission : Se rend sur les lieux et devient l'interlocuteur du COS

CIP : « Chef d'incident principal »

- Un représentant du gestionnaire.

CIF et CIL sont des agents de VNF et ou CNR, EDF, Métropole de Lyon

5 — Recommandations—Techniques opérationnelles

Recommandations générales, bateau transportant des passagers, des marchandises, des TMD

- Etablir un contact physique avec le conducteur du bateau.
- Engager à bord au minimum 1 CDG ou 1 CDC (+ selon intervention, moyens SAP, INC, autre CDG ou chef d'agrès pour coordonner les évacuations au moyen de la rampe. Port du gilet de sauvetage pour tous les intervenants.
- Faire état avec le conducteur des mesures prises et des mesures à prendre.
- Etablir le contact avec le chef d'incident fluvial
- Prévoir une équipe de sécurité nautique (BMS, SAV ou SAL) destinée à la sécurisation des sauveteurs eux-mêmes.

5 — Recommandations—Techniques opérationnelles (suite)

Actions sur le trafic fluvial

- Interrompre administrativement le trafic fluvial par le gestionnaire (VNF) au moyen d'un avis à la batellerie
- Interrompre matériellement le trafic fluvial
 - En collaboration avec le concessionnaire (CNR, ...) en demandant par VHF à tous les bateaux du bief de se mettre en stationnement
 - Avec appui des forces de l'ordre
- Gérer le stationnement des bateaux sur le bief concerné ou sur les biefs adjacents en collaboration avec le gestionnaire ou le concessionnaire

Actions sur les passagers

- Se trouvant sur un bateau

L'évacuation n'est pas toujours la meilleure solution

 - **Transférer** horizontalement ou verticalement les passagers pour les mettre à l'abri des fumées
 - **Evacuer** les passagers

Assurer un décompte des personnes à évacuer et les répartir en fonction de leur degré de mobilité et des moyens utilisables (évacuer les plus mobiles en premier).

Etudier la possibilité éventuelle d'utiliser dans un délai court un bateau de grande capacité pour procéder à un transbordement ou évacuer le bateau par la mise en œuvre de plusieurs techniques :

 - Emploi de moyens nautiques (BPS) à couple avec rampe d'évacuation et noria vers une zone de débarquement
 - Emploi de moyens de type EPA/BEA, utilisés en pont ou en rotation de nacelle (si stabilisation possible)
 - Mise en place d'une tyrolienne par les équipes spécialisées

Identifier une zone de débarquement (PRV/PRI)
- Se trouvant à l'eau en nombre
 - Engager des équipes de sauveteurs de surface
 - Engager des équipes de sauveteurs de surface en aval
 - Employer des moyens de sauvetage collectifs type « Lot Rampe d'Evacuation »
 - Récupérer les victimes avec des moyens nautiques
 - Effectuer des reconnaissances des berges et engager un dispositif terrestre
 - Effectuer des recherches subaquatiques
 - S'appuyer sur la participation d'acteurs locaux (pêcheurs, ...)
 - Installer en aval une corde flottante ou une ligne d'eau en travers du cours d'eau pour récupérer les victimes à la dérive et éviter qu'elle n'aille sur des obstacles dangereux.

Actions sur le bateau

- Actions sur le bateau
 - S'assurer de l'amarrage ou de l'ancrage du bateau, et le renforcer si besoin,
 - Mettre un BPS à couple avec le bateau en difficulté, pour créer une plateforme de travail et/ou d'accueil des passagers,
 - Attention : l'effet de sol (déplacement d'air) généré par un hélicoptère est à prendre en compte sur la stabilité du bateau sur l'eau,

5 — Recommandations—Techniques opérationnelles (suite)

Actions sur le bateau (suite)

- Actions spécifiques en cas d'incendie
 - Eteindre l'incendie, en :
 - o choisissant l'agent extincteur compatible avec les matières transportées ou les modes de propulsion (bateaux électriques,...),
 - o procédant à l'épuisement des cales concomitamment à l'attaque, et en limitant les quantités d'eau,
 - o noyant la cale (mousse haut foisonnement ou moyen foisonnement à défaut),
 - o limitant les entrées d'eau dans la double-coque,
 - o surveillant les mouvements du bateau.
 - o évitant la propagation aux navires adjacents (si ce risque existe), et si besoin/possible, faire enlever les navires éventuellement à couple,
 - Mettre en sécurité le local machines,
 - Refroidir la coque par l'extérieur,
 - Créer des exutoires,
 - Surveiller les mouvements du bateau,
 - Anticiper une éventuelle pollution aquatique
- Actions spécifiques en cas d'accident TMD
 - Identifier la nature, la qualité et la quantité du chargement (TMD), et déterminer:
 - o la conduite à tenir envers les victimes en contact avec le dit produit,
 - o la conduite à tenir envers la population des zones urbaines, en éloignant si besoin le bateau,
 - o un périmètre de sécurité adapté à la situation et aux risques (évacuation, confinement,... information des autorités de police),
 - Mettre en place un périmètre de sécurité adapté à la situation et aux risques,
 - Informer les autorités de police terrestre,
 - Limiter la dispersion de la pollution,
 - Etablir un réseau de mesures en tenant compte des données météo (sens du vent...),
 - Traiter la pollution aquatique.